Les enseignants de l’école ……………………………………………… syndiqués au ………………………………. et non-syndiqués :

 réaffirment leur opposition au décret du 24 janvier 2013 et à la loi de refondation du 9 juillet 2013 ;

 revendiquent l’arrêt de cette réforme qui :

. augmente le temps de présence à l’école des maîtres et des élèves
. territorialise l’école avec les Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT) met en cause le caractère national et laïque de l’école et l’égalité de traitement des élèves
. créé la confusion entre le scolaire et le périscolaire
. instaure des activités payantes au sein de l’école

 affirment que l’urgence aujourd’hui, c’est :

. l’abaissement des effectifs dans les classes et l’ouverture des postes nécessaires
. la remise sur pied de l’enseignement spécialisé et des RASED
. l’amélioration des décharges des directeurs
. le retour à une véritable formation initiale des enseignants

Copie au snudi FO et aux autres organisations syndicales